



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU
MAIRE

ARRETE N° 127 B
**ENLEVEMENT D'UN VEHICULE CALCINE ET DECLARE
EPAVE SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,
Vu l'article L2212-2 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la circulaire n°85-02 du 4 janvier 1985 relative à l'élimination des dépôts sauvages de déchets par exécution d'office aux frais du responsable.
Vu l'article L541-3 du Code de l'environnement traitant les véhicules réduits à l'état de carcasses, non identifiables et le plus souvent démunis de plaques d'immatriculation, comme des déchets à éliminer.
Vu que l'autorité judiciaire ne souhaite pas placer sous scellés, en tant qu'indices ou éléments de preuve nécessaires à la manifestation de la vérité pour les besoins d'une enquête de procédure pénale, le véhicule de marque Citroën type Picasso, sans autres précisions, découvert calciné accidentellement sur la voie publique, le 22 août 2024 vers 12 heures, allée des Oiseaux, face au Marché Solidaire, sur la commune de LIBERCOURT.
En conséquence, il convient d'assurer d'office l'élimination de cette carcasse de voiture afin d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

- Article 1** Les services techniques de la ville procéderont à l'enlèvement du véhicule de marque Citroën type Picasso, sans autres précisions, retrouvé entièrement calciné à l'adresse précitée.
- Article 2** Ce véhicule sera transporté à la société SARL D.R.T NICOFER sise 23 ter la Fontaine à DOURGES (62) en vue de sa destruction.
- Article 3** En cas d'indice permettant d'identifier le ou les auteurs du dépôt, la municipalité engagera des poursuites judiciaires afin d'être indemnisée.
- Article 4** La société SARL D.R.T NICOFER sise 23 ter la Fontaine à DOURGES (62)
Les services techniques de la ville
Le chef de service de Police Municipale de Libercourt.
Madame la Capitaine de Police de CARVIN.
Monsieur le Directeur Général des Services
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Libercourt, le 22 août 2024
Le Maire, Daniel MACIEJASZ,
par délégation de signature provisoire,
M. Patrick HELLER, Adjoint délégué aux Finances, aux Affaires
Humaines et au Jumelage



Ville de Libercourt
1, place de l'Hôtel de ville
62820 LIBERCOURT
Tél : 03 21 08 10 50
Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication
www.libercourt.fr
hoteldeville@libercourt.fr